Soirée pour parents Formation professionnelle

Lundi, le 25 novembre 2019



Dénomination des classes

- CCP et DAP
 - 1) CouD[ccp/dap] CouP [concom./plein-temps] 1/2/3 [année] formation
 - 2) CC1CO 1^{ière} année de CCP, concomitante, Coiffure
 - 3) DP2ET 2^e année de DAP, plein-temps, Electronicien
- DT (technicien)
 - 1) $4^e \hat{a} 1^{i\hat{e}re} T$ [technicien] C ou P [concom. / plein-temps]
 - 2) 4TPIF 4^e de technicien informatique
 - 3) 2TPECF 2^e de technicien électronicien en communication francophone



Organisation

- Formation professionnelle
 - 1) de base CCP
 - 2) initiale DAP et DT
- Année divisée en 2 semestres
- DAP et CCP = 3 ans
- DT = 4 ans (sauf DT MI en 2 ans)
- Modules fondamentaux, complémentaires et facultatifs
- Préparation aux études supérieures
 — modules préparatoires



Promotion

- Bilan intermédiaire
 - 1) CCP et DAP
 - 2) DT
- Bilan final
 - 1) CCP et DAP
 - 2) DT

après la 1^{ière} année après la 2^e année

après la 3^e année après la 4^e année

Progression les autres années



Nouveau en 2019-20 : Notation chiffrée

- Classes concernées
 - 1^{ière} et 2^e année DAP / CCP
 - 4^e et 2^e DT
 - Autres classes prévues pour 2020-21
- Pourquoi changer?
 - Meilleures chances de réussite
 - Système plus facile à comprendre (élèves, parents)
 - Moins de rattrapages
 - Eviter le refus de travail (note < 20 points)
- Pourquoi pas toutes les classes?
 - Eviter de mélanger évaluation par compétence seule et notation chiffrée

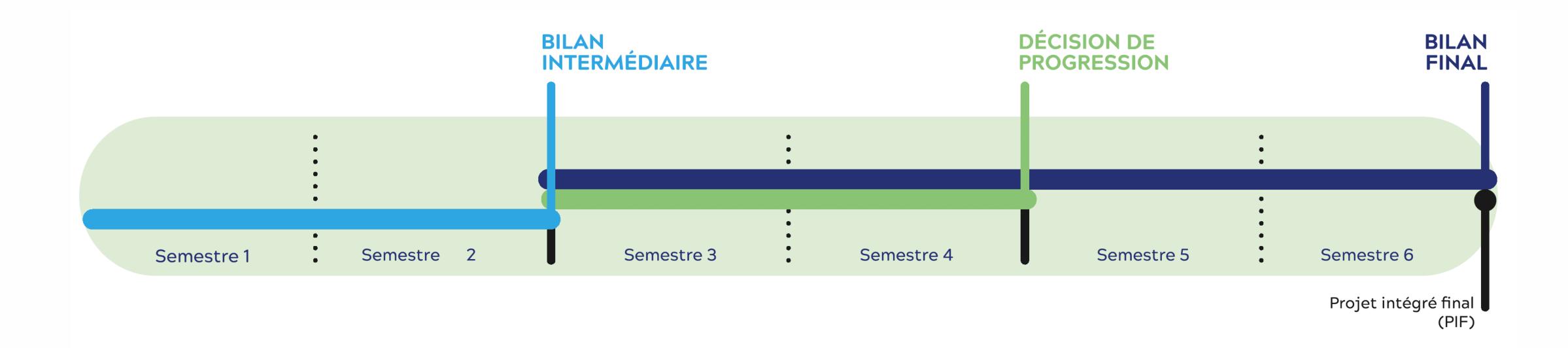


Nouveau en 2019-20 : Notation chiffrée

- Chaque module est évalué sur 3 à 10 compétences (4 6 en général)
- Chaque compétence vaut 6 12 18 24 points (Total : 60 points pour le module)
- Il n'y a plus
 - de compétence obligatoire qu'on doit absolument réussir
 - de compétence sélective qu'on peut ne pas évaluer
- L'élève doit avoir au moins 20 points pour compenser un module



Promotion au CCP (certificat de capacité professionnelle)





Promotion au CCP (certificat de capacité professionnelle)

BILAN INTERMÉDIAIRE

Le bilan intermédiaire est une décision de promotion inscrite au bulletin. Il porte sur **tous les modules obligatoires de la première année** de la formation.

Il est réussi si au moins **80** % des modules obligatoires ont été réussis. Le seuil d'échec s'élève donc à 20 %.

Tout module obligatoire doit avoir une note d'au moins 20 points.

Lorsque le bilan intermédiaire est réussi, les **modules obligatoires** non réussis ne doivent pas être rattrapés et ne sont pas comptabilisés pour les prochaines décisions du conseil de classe.

DÉCISION DE PROGRESSION

La décision de progression est inscrite au bulletin. Elle porte sur tous les modules obligatoires de la deuxième année de la formation.

Elle est positive si le nombre de modules obligatoires non réussis est inférieur ou égal au **seuil d'échec** calculé lors du bilan final.

BILAN FINAL

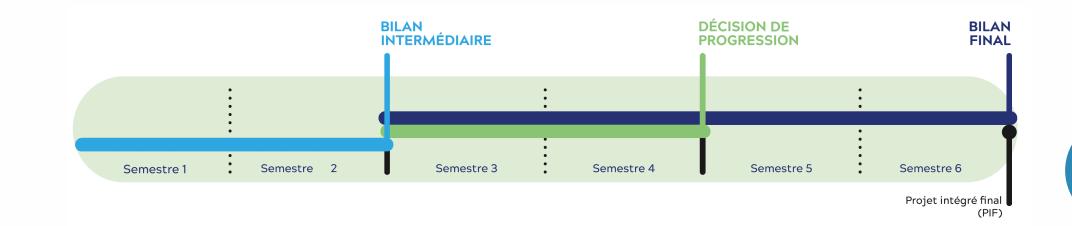
Le bilan final porte sur tous les modules obligatoires des deuxième et troisième années de la formation.

Il est réussi si au moins **80 %** des modules obligatoires ont été réussis. Le seuil d'échec s'élève donc à 20 %.

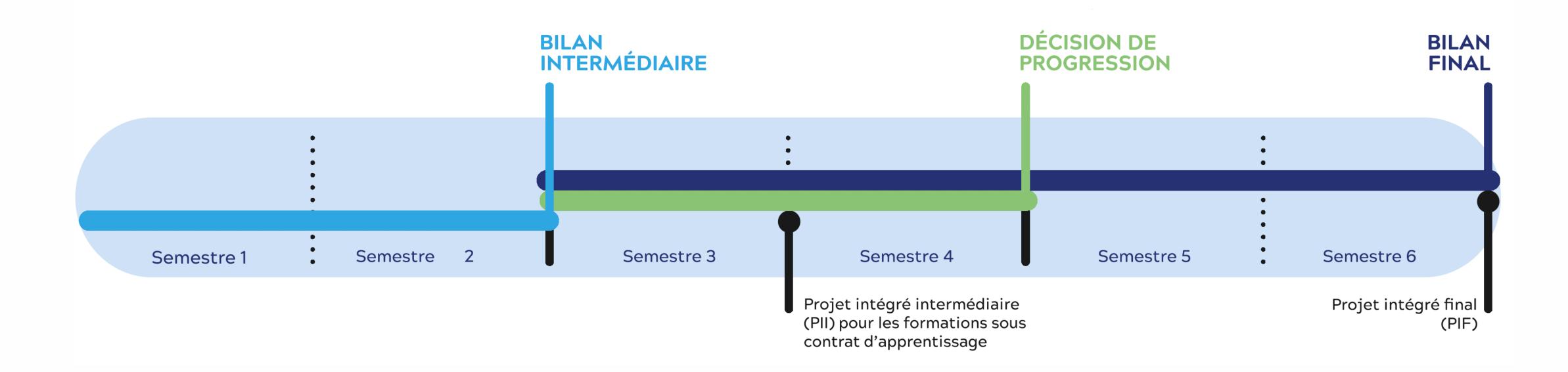
Tout module obligatoire doit avoir une note d'au moins 20 points.

La réussite du bilan final autorise l'élève à participer au **projet intégré final (PIF)**.





Promotion au DAP (diplôme d'aptitude professionnelle)





Promotion au DAP (diplôme d'aptitude professionnelle)

BILAN INTERMÉDIAIRE

Le bilan intermédiaire est une décision de promotion inscrite au bulletin. Il porte sur tous les modules obligatoires de la première année de la formation (à l'exception des modules de stage éventuels). Il est réussi si:

- a. au moins **85** % des modules obligatoires ont été réussis;
- b. au moins 85 % des modules obligatoires de l'enseignement professionnel ont été réussis;
- c. aucun module complémentaire n'est inférieur à 20 points ;
- d. **tous** les modules fondamentaux ont été réussis.

Lorsque le bilan intermédiaire est réussi, les **modules complémentaires** non réussis ne doivent pas être rattrapés et ne sont pas comptabilisés pour les prochaines décisions du conseil de classe.

DÉCISION DE PROGRESSION

La décision de progression est inscrite au bulletin. Elle porte sur tous les modules obligatoires de la deuxième année de la formation (à l'exception des modules de stage et du projet intégré intermédiaire). Elle est positive si:

- a. le nombre de modules obligatoires non réussis est inférieur ou égal au seuil d'échec calculé lors du bilan final;
- b. le nombre de modules obligatoires non réussis de l'enseignement professionnel est inférieur ou égal au seuil d'échec calculé lors du bilan final;
- c. **tous** les modules fondamentaux ont été réussis (à l'exception d'un seul module fondamental figurant au programme du 2^e semestre. Ce module doit être rattrapé au cours de l'année suivante).

BILAN FINAL

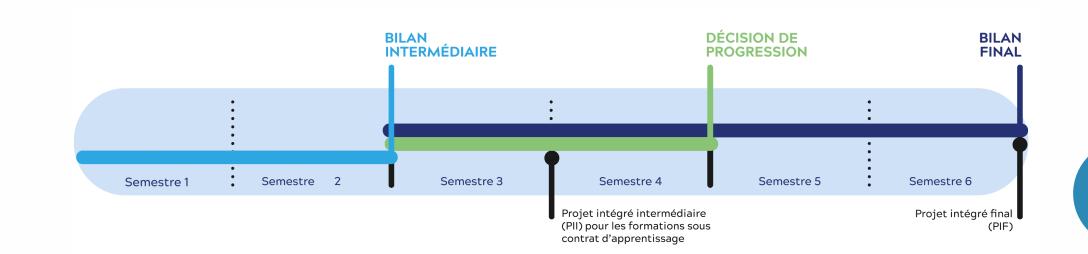
Le bilan final porte sur tous les modules obligatoires des deuxième et troisième années de la formation (à l'exception d'un module de stage et du projet intégré intermédiaire).

Il est réussi si:

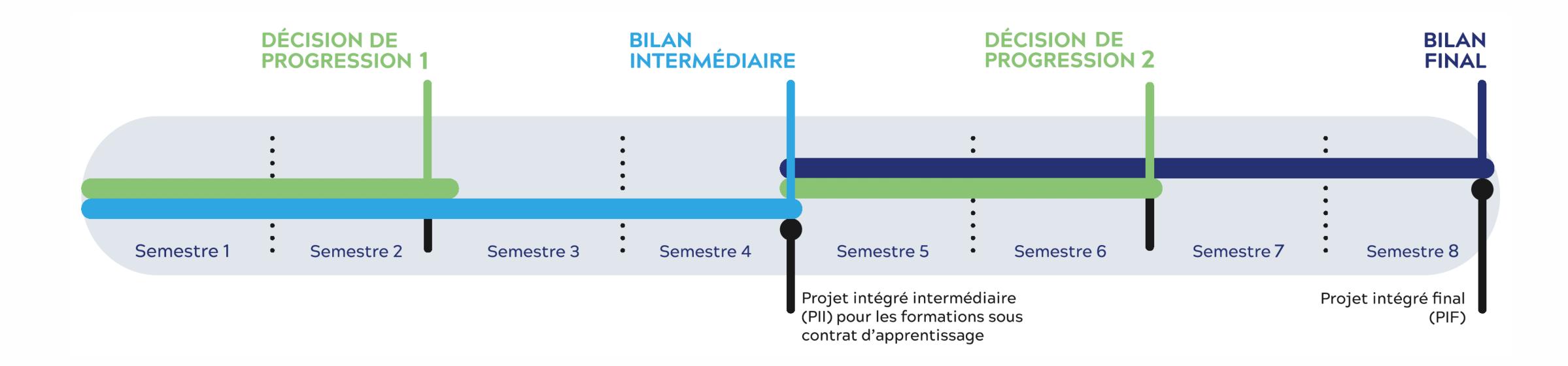
- a. au moins 90 % des modules obligatoires ont été réussis;
- b. au moins 90 % des modules obligatoires de l'enseignement professionnel ont été réussis:
- c. aucun module complémentaire n'est inférieur à 20 points;
- d. tous les modules fondamentaux ont été réussis (à l'exception d'un seul module de stage).

La réussite du bilan final autorise l'élève à participer au **projet intégré final (PIF)**.





Promotion au DT(diplôme de technicien)





Promotion au DT(diplôme de technicien)

DÉCISION DE PROGRESSION 1

La décision de progression 1 est inscrite au bulletin. Elle porte sur tous les modules obligatoires de la première année de la formation (à l'exception des modules de stage). Elle est positive si :

- a. le nombre de modules obligatoires non réussis est inférieur ou égal au seuil d'échec calculé lors du bilan intermédiaire;
- b. le nombre de modules obligatoires non réussis de l'enseignement professionnel est inférieur ou égal au **seuil d'échec** calculé lors du bilan intermédiaire;
- C. **tous** les modules fondamentaux ont été réussis (à l'exception d'un seul module fondamental figurant au programme du 2ème semestre. Ce module doit être rattrapé au cours de l'année suivante).

BILAN INTERMÉDIAIRE

Le bilan intermédiaire est une décision de promotion inscrite au bulletin. Il porte sur tous les modules obligatoires de la première et deuxième année de la formation (à l'exception des modules de stage). Il est réussi si :

- a. au moins **90** % des modules obligatoires ont été réussis ;
- b. au moins **90** % des modules obligatoires de l'enseignement professionnel ont été réussis ;
- c. aucun module complémentaire n'est inférieur à 20 points ;
- d. **tous** les modules fondamentaux ont été réussis.

Lorsque le bilan intermédiaire est réussi, les modules complémentaires non réussis ne doivent pas être rattrapés et ne sont pas comptabilisés pour les prochaines décisons du conseil de classe.

DÉCISION DE PROGRESSION 2

La décision de progression 2 est inscrite au bulletin. Elle porte sur tous les modules obligatoires de la troisième année de la formation (à l'exception des modules de stage et du projet intégré intermédiaire). Elle est positive si :

- a. le nombre de modules obligatoires non réussis est inférieur ou égal au seuil d'échec calculé lors du bilan final;
- b. le nombre de modules obligatoires non réussis de l'enseignement professionnel est inférieur ou égal au **seuil d'échec** calculé lors du bilan final;
- c. **tous** les modules fondamentaux ont été réussis (à l'exception d'un seul module fondamental figurant au programme du 2^{ème} semestre. Ce module doit être rattrapé au cours de l'année suivante).

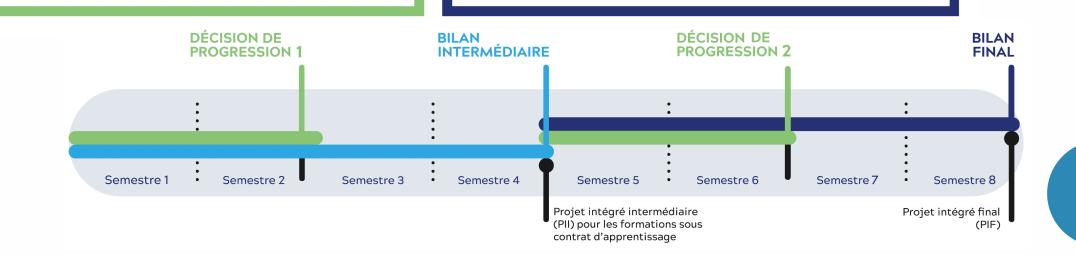
BILAN FINAL

Le bilan final porte sur tous les modules obligatoires des troisième et quatrième années de la formation (à l'exception d'un module de stage et du projet intégré intermédiaire). Il est réussi si :

- a. au moins **90** % des modules obligatoires ont été réussis ;
- b. au moins **90** % des modules obligatoires de l'enseignement professionnel ont été réussis ;
- c. aucun module complémentaire n'est inférieur à 20 points ;
- d. les modules fondamentaux ont été réussis (à l'exception d'un seul module de stage).

La réussite du bilan final autorise l'élève à participer au **projet intégré final (PIF)**.





Fiches d'information

https://www.lgk.lu/offre-scolaire/

- Chaque fiche indique pour la formation les conditions
 - 1) pour la réussite du bilan (intermédiaire ou final)
 - 2) pour la progression





Exemple

- Fiche mécatronicien (DAP)
- Fiche Smart Technologies (DT)



Projets intégrés et stages

- En 2^e année du DAP : projet intégré intermédiaire (meilleure indemnité d'apprentissage)
- En dernière année : projet intégré final (pour obtenir le diplôme)
- Admission au P.I.F. si bilan final réussi
- Classes plein-temps: 12 semaines de stage
- Diplôme si P.I.F. réussi et stages accomplis avec succès



CC1EL C105 1er étage Mme BREYER DP1ET B305 3e étage M. KLEIN C106 1er étage

CC2CO

C103

CC1CO

DC1COF DC2CO

C101

			1er étage			1		r étage	1er étage	
			Mme REUTER		1er étage 1me FRANZEN			N	Mme DE MUNNIK	
				2ELF	DC	1ELF	DC	CC2EL	C1EL	CC
				04	B304 B30		C105	105	C1	
				3e étage		étage	3e	1er étage	´ étage	1er
				M. HIRTT		IERLOT	M. P	M. BECKER	BREYER	Mme
	DP2ETF-R	DP2ETF		DC2EE-R	DC2EE	DP2ET-R	DP2ET	DP1ETF	P1ET	DP
	C303			D104				B305	3305	B3
					1er étage			3e étage	étage	3e <i>é</i>
	M. SCHMIT		M. HENGEN				M. BONIFAS	KLEIN	M. k	
ECF	2TP	PEC	2 TI	PETF	3TI	PSTF2	4TF	4TPSTF1	TPST	4 T
.09	C1	.08	C1	.07	C 1	105	С	C104	106	C1
étage	r étage 1er e		tage 1er é		1er	1er étage		1er étage	^r étage	1er
LUM	M. B	M. LOULLINGEN		ЛUYSER	M. DEI	BREYER	Mme	M. DAMIANI	FEIPEL	M. F
								DC2IF	3TPIF-R	C1IF
								E108	107	E1
								1er étage	^r étage	1er
								1. DONDELINGER	CLOOS	M. C
2TPIF-R	2TPIF2	PIF1	2TF	PIF2	3TI	PIF1	3T	4TPIF2	ΓPIF1	4TI
09	E1	02	D302		E1	E103		E106	105	E1
étage	1er é	3e étage		1er étage		1er étage		1er étage	´ étage	1er
HAACK	M. SCI	POOS	Mme POO		M. REITER		M. SO	M. GOEDERT	WEBER	N/ N/

DC2COF DC2COF-R

DC1CO

C103

DC1MB		DC2	2MB	CC1PL	DC1PL	
C1	C102		C102		.02	
1er é	1er étage		étage	1er étage		
M. HI	M. HILBERT		M. POTH		IRANTZ	
DC:	LMI	DC2MI	DC2MI-R	2T(CMI	
В3	B302		B303		801	
3e é	3e étage		3e étage		tage	
M. B	M. BUSO		M. FRERES		ARPING	
DP:	1SE	DC2SE				
A202		A201				
2e étage		2e étage				
M. WIES		M. ZUCCARINI				

